

Le communiqué du Conseil des ministres du 30 janvier 2019

Le Président Macky SALL a réuni le Conseil des ministres, mercredi 30 janvier 2019 à 10 heures, au Palais de la République.

Entamant sa communication autour de la consolidation du pacte de confiance avec le peuple sénégalais à la veille de l'ouverture de la campagne électorale, le Chef de l'Etat lance un appel à tous les candidats, à toute la classe politique, aux citoyens et aux électeurs, en vue du renforcement continu et du rayonnement permanent de notre démocratie, avec un débat d'idées serein et soutenu par un sens élevé des responsabilités des différents acteurs du processus électoral.

Dans ce cadre, le Président de la République rappelle au Gouvernement, l'impératif de prendre toutes les dispositions requises en matière administrative, logistique et sécuritaire afin d'assurer le déroulement, dans les meilleures conditions, de la campagne électorale qui démarre le 03 février à 00 h 00 et du scrutin présidentiel.

A cet égard, le Président de la République réitère à nos compatriotes son engagement déterminé à poursuivre l'œuvre d'édification nationale, en donnant à chaque sénégalaise et à chaque sénégalais, quel que soit son lieu de résidence, les possibilités d'avoir un accès correct aux services sociaux de base, (eau, électricité, santé, éducation, formation) à un logement et un emploi décent, ainsi qu'à une vie toujours meilleure à travers un cadre qualitativement amélioré.

Par ailleurs, appréciant le bilan global de son mandat et le maintien du cap de l'émergence, le Chef de l'Etat rappelle que sa vision d'un Sénégal Emergent reste la doctrine fondamentale de notre action. Dès lors, le Président de la République demande au Premier Ministre, de prendre toutes les dispositions pour vulgariser, avec des moyens de communication adaptés, le bilan exhaustif et élogieux de notre action collective au service des sénégalaises et des sénégalais.

Poursuivant sa communication autour de la continuité du travail gouvernemental et la préparation administrative des dossiers dans les différents départements ministériels, le Chef de l'Etat attire l'attention du gouvernement sur la nécessité d'assurer la continuité du service public qui ne doit connaître, ni ralentissement ni blocage durant la campagne électorale.

A ce titre, le Président de la République demande au Premier Ministre de prendre toutes les dispositions en vue du fonctionnement normal et régulier des ministères, administrations et services publics sur toute l'étendue du territoire national.

En outre, le Chef de l'Etat invite le Premier Ministre à veiller à la continuité des actions et projets engagés par l'Etat.

Par ailleurs, abordant la rénovation du building administratif et l'accélération de la transformation de nos administrations, le Chef de l'Etat informe les membres du conseil de la réception du Siège officiel du Gouvernement rénové, sous sa présidence, en cet après-midi du 30 janvier 2019, plus de 60 ans après son édification. En effet, cet évènement demeure un moment historique pour l'Etat qui engage, après la mise à disposition des nouvelles sphères ministérielles de Diamniadio, un tournant majeur dans son processus de modernisation pour davantage porter notre ambition d'accélérer le développement économique et social du Sénégal.

Dans cette perspective, le Président de la République invite le Gouvernement à intensifier la réalisation du projet de Maison des Archives nationales à Diamniadio et à renforcer la dynamique de transformation institutionnelle de l'Imprimerie nationale, sise à Rufisque, en établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) afin d'asseoir son positionnement stratégique, le développement de son patrimoine industriel et numérique, ainsi que son fonctionnement optimal au service des administrations publiques.

Le Chef de l'Etat a terminé sa communication par le suivi de la coopération et des partenariats et par son agenda.

Le Premier ministre a axé sa communication sur le suivi de la campagne de commercialisation arachidière, la revue annuelle des réformes des politiques, programmes et projets communautaires de l'UEMOA, avant de rendre compte de la coordination des activités gouvernementales.

Le ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait le point de la situation sous régionale, africaine et internationale.

Le ministre de l'Economie, des Finances et du Plan a fait le point de la conjoncture nationale et internationale

Le ministre de l'Agriculture et de l'Equipement rural a rendu compte du suivi de la campagne de commercialisation agricole.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le Conseil a examiné et adopté :

- le projet de décret portant création, organisation et fonctionnement du Secrétariat exécutif du 9ème Forum mondial de l'eau ;

- le Projet de décret fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Laboratoire d'Analyse et de Contrôle (LANAC) ;

- le projet de décret portant création du Certificat professionnel de Spécialisation.

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

- Monsieur Babacar SECK, titulaire d'un Certificat d'Aptitude à l'Enseignement secondaire technique et professionnel (CAESTP), est nommé Directeur du Centre de Formation professionnelle et technique au ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat ;

- Monsieur Amadou Massar SARR, Officier de Marine, membre du Conseil national du Patronat (CNP), est nommé Président du Conseil d'Administration du Centre de Formation professionnelle et technique au ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat

Le Secrétaire général du Gouvernement,

Porte-parole